



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

L'Europe investit dans les zones rurales



# Préserver le foncier agricole du Val de Durance

## Les objectifs du projet :

- ↳ Comprendre les enjeux de préservation du foncier agricole dans le Val de Durance
- ↳ Mettre en place des outils de préservation du potentiel agricole, en particulier des Zones Agricoles Protégées

Le financement est assuré par le FEADER (Union Européenne et Région Provence Alpes Côte d'Azur)

Un partenariat est engagé entre les acteurs du territoire pour profiter des expériences réalisées et mutualiser les compétences sur un périmètre agricole de 8000 ha, une première à l'échelle du département.



### Vos contacts

*Elu référent  
Armel Le Hen*

*Vice-Président de DLVA, délégué au  
développement économique et agricole*

*Suivi du projet  
Bruno Agostini*

*Directeur de l'urbanisme et du foncier  
([baqostini@dlva.fr](mailto:baqostini@dlva.fr), 04 92 70 34 51)*



# Qu'est-ce qu'une Zone Agricole Protégée ?

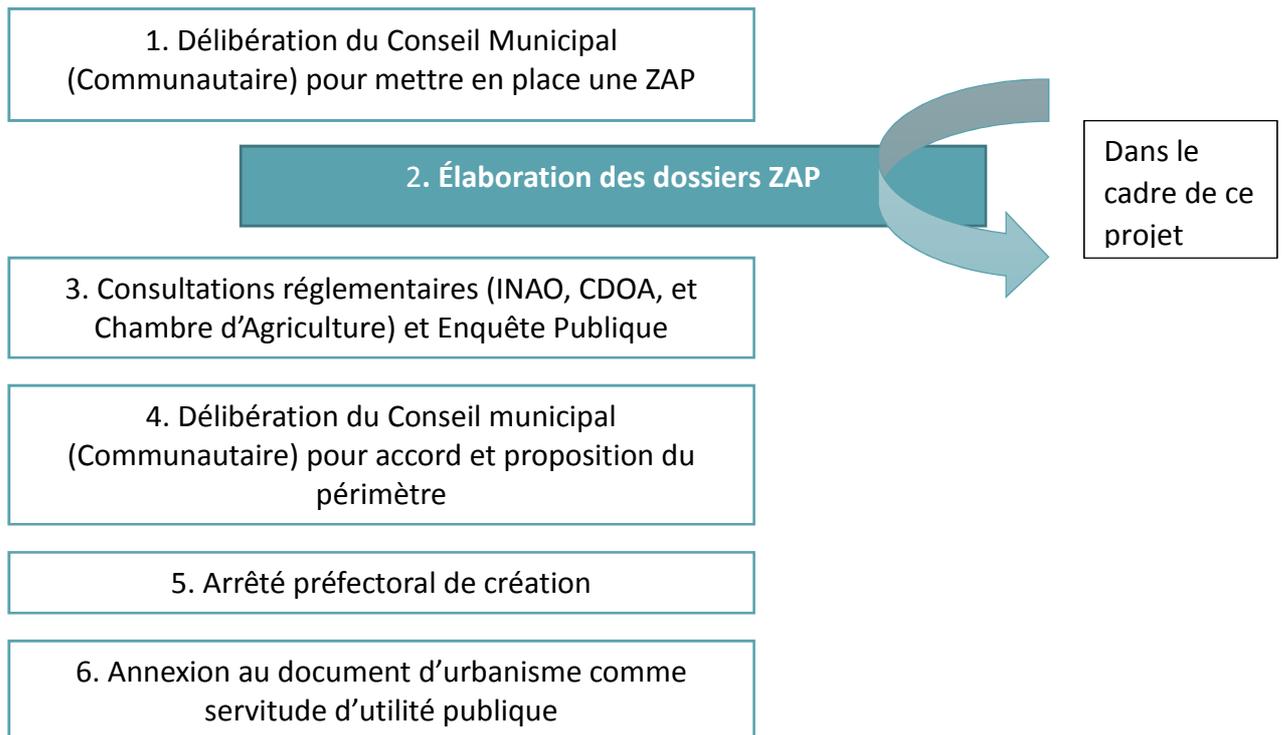
## Qu'est ce qu'une ZAP ?

- Il s'agit d'un outil foncier de **préservation des terres agricoles**.
- On délimite une zone que l'on **soustrait à la pression foncière**.
- La ZAP permet de **sécuriser à long terme** la vocation agricole des terres.

## Comment elle s'applique?

- Elle crée une **Servitude d'utilité publique instaurée par un arrêté préfectoral** qui s'applique aux documents d'urbanisme.
- Elle identifie un **périmètre cadastral** et peut être créée **à l'échelle communale ou intercommunale**.
- **Les modalités de la zone agricole du PLU s'appliquent** (constructions agricoles, changements de destination autorisés dans la zone...). Par contre, tout projet de déclassement de la zone agricole est soumis à avis de la Chambre d'Agriculture et de la CDOA. En cas de désaccord entre elles, le Préfet délibère par décision motivée.

*Les textes de référence :  
Articles L112-2 et R112-1-4 à 10 du Code Rural*



## Quels sont ses effets pour le territoire ?

- Elle permet de **lutter contre les pressions urbaines et juguler la spéculation foncière**.
- Elle envoie un **message fort** aux propriétaires et aux exploitants.
- Elle crée une **base foncière solide pour pérenniser et développer l'activité économique agricole** des territoires.

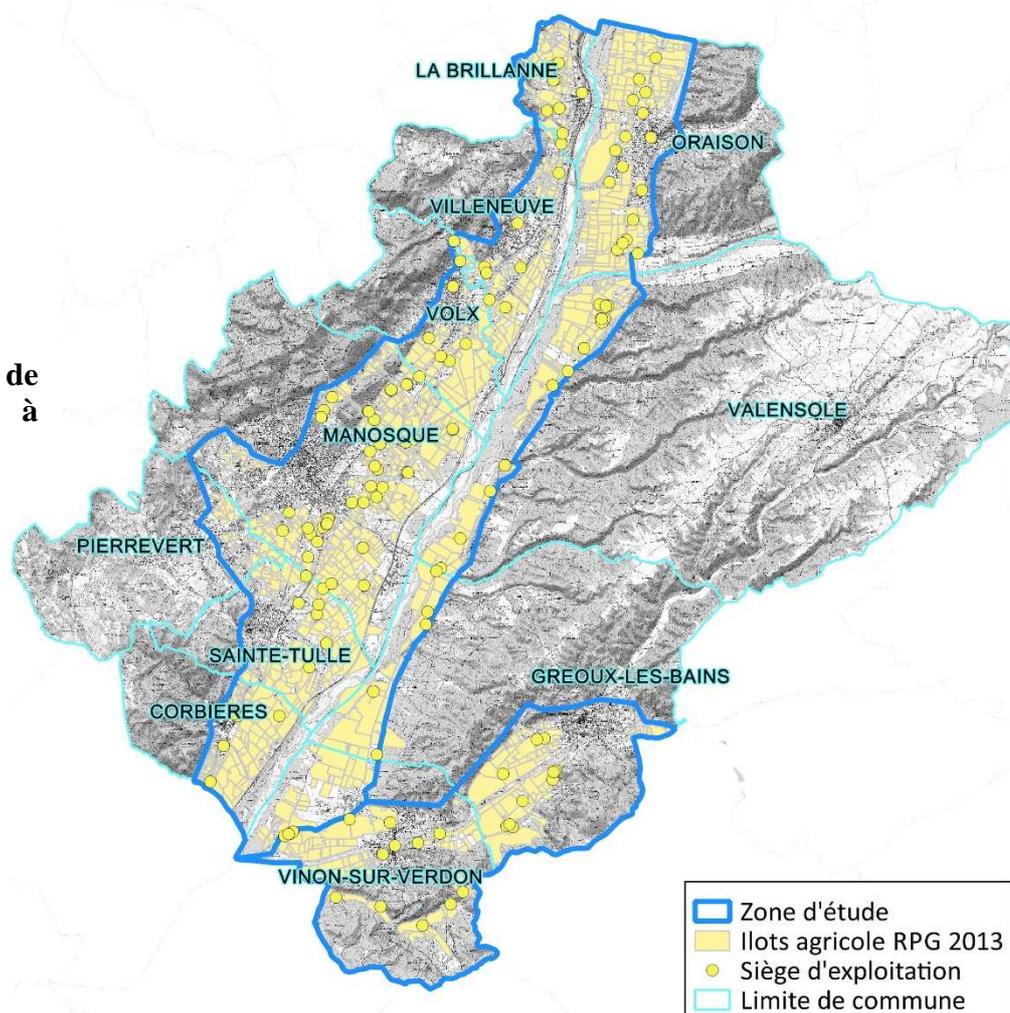
## Des communes qui ont engagées la démarche en PACA :

- La Roquebrussanne, Roquebrune sur Argens, La Garde, Saint Maximin la Sainte Beume, Cogolin... dans le Var
- Beaumettes, Pertuis dans le Vaucluse
- Abries, Sigoyer, Rambaud dans les Hautes Alpes
- Cuges les Pins dans les Bouches du Rhône

# Le territoire de l'étude

Le territoire d'étude retenu concerne l'ensemble des vallées de la Durance et du Verdon sur le territoire de DLVA. Il s'agit d'un territoire de **très bon potentiel agronomique, aménagé et irrigué**, souvent par des structures collectives.

- **8000 ha de surface agricole**
- **135 sièges d'exploitations professionnelles**
- **230 utilisateurs agricoles**
- **70 % des terres de qualité excellentes à très bonnes.**

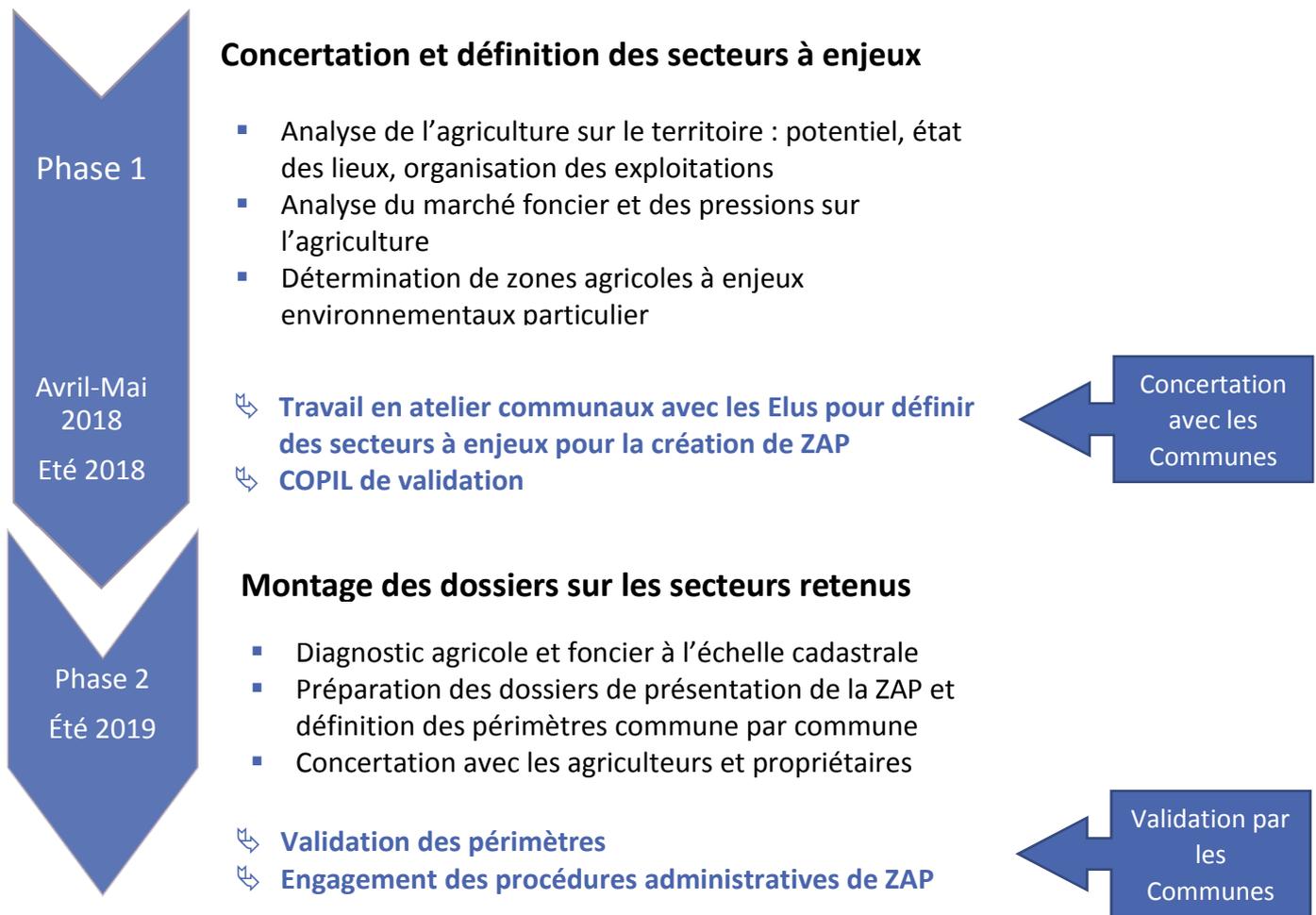


Le Val de Durance est le support **d'une agriculture diversifiée et à forte valeur ajoutée** avec des productions emblématiques: vignes, vergers, cultures semencières, légumes, céréales... Il est le siège de nombreuses exploitations agricoles qui font vivre le territoire. L'aptitude des sols à la mise en valeur agricole est une des meilleures à l'échelle départementale.

On relève de nombreux enjeux agri-environnementaux sur ce territoire agricole en mosaïque, en particulier un rôle de corridor écologique essentiel pour le déplacement et la vie de nombreuses espèces protégées.



# Le déroulement du Projet



## Engageons-nous ensemble pour l'agriculture du Val de Durance

*Les zones agricoles protégées que DLVA propose de créer sur les territoires du Val de Durance et de la vallée du Verdon accompagnent notre politique de développement agricole. L'agriculture est ancrée dans notre stratégie de développement économique. La charte agricole en cours d'élaboration va définir notre plan d'action en concertation avec les acteurs des filières agricoles. C'est pour favoriser cette dynamique qu'il apparaît nécessaire de préserver les zones agricoles de nos vallées afin de donner de la visibilité et de la pérennité à l'espace agricole dans un contexte de pression foncière périurbaine. Le SCOT arrêté en novembre 2017 a posé les bases de cette politique, il nous faut aller plus loin pour encourager les investissements de long terme dans nos filières agricoles. Avec l'expertise de nos partenaires, nous sommes en capacité de définir les secteurs à préserver et de vous les proposer.*

*Je compte sur l'implication de chacun pour assurer la réussite de ce projet, base évidente de notre projet de territoire.*

*Armel Le Hen – Vice-Président de DLVA, délégué au développement économique*